



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Active Talents

Définition

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées les « **CGV** ») sont celles applicables à l'entreprise individuelle et organisme de formation professionnelle Patricia DUPUY dont le nom commercial est Active Talents.

L'adresse administrative est 1 ancien chemin St Barthelemy & St Sylvestre, 06100 Nice. La responsable est Madame Patricia Dupuy.

L'organisme de formation Active Talents / Patricia Dupuy sera dénommé ici « **le Prestataire** ».

Le Prestataire élabore, propose et dispense des formations en présentiel et/ou à distance. Les formations se déroulent en intra-entreprise ou en inter-entreprise et seront dénommées « **prestations** » dans le présent document.

Le « **Client** » désigne toute personne physique ou morale signataire d'une commande de prestation.

Champ d'application

Les CGV s'appliquent à toutes les prestations relatives à des commandes passées auprès du Prestataire Active Talents / Patricia Dupuy, par le Client. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation ou d'accompagnement en présentiel ou à distance que le Client déclare accepter dans leur totalité, sans restriction ni réserve, dès lors qu'il adresse une commande au Prestataire. Les conditions générales applicables sont celles en vigueur au jour de la validation de la commande.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses qui continueraient à produire leur effet.

Exécution de la prestation

Validation de la commande :

Le fait de passer commande et de signer un devis ou une convention de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Madame Patricia Dupuy, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client s'engage à respecter les présentes CGV.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Patricia Dupuy, lui permettant de s'assurer de la bonne adéquation de l'offre de services à ses besoins de formation.

Pour chaque formation (intra- ou interentreprise), un contrat de formation ou une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressé(e) en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise ou le cas échéant de sa signature.



En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être joint à l'exemplaire de la convention de formation que le Client retourne signé à Active Talents. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Active Talents au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à Active Talents au premier jour de la formation, Active Talents se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Annulation des formations à l'initiative du Client

En cas de renoncement de la prestation imputable au Client à moins de 15 jours francs avant le début de l'action, celui-ci s'engage à verser au Prestataire de formation la somme équivalente à 10 % du montant total à titre de dédommagement.

Ces sommes ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Active Talents à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Descriptif des prestations et conditions financières

Formation inter-entreprise

Descriptif : Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises, disponibles dans l'offre de service proposée sur le calendrier des formations Active Talents ou dans la rubrique Actualités <https://www.active-talents.com/#actualites>

Le nombre de participants minimum est indiqué dans les programmes de formation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour le bon déroulement d'une formation, Active talents se réserve le droit d'ajourner la formation au plus tard 10 jours avant la date programmée et ce, sans indemnités.

Conditions financières : Le tarif de la prestation est exprimé en euros. Le règlement est à effectuer comptant, à réception de la facture sans escompte à l'ordre de Patricia Dupuy ou Active Talents. Tous les prix sont indiqués HT, TVA de 20 % en sus. Le montant TTC à régler est indiqué dans les factures. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Formation en intra-entreprise

Descriptif : Les formations en intra-entreprise sont développées en fonction des besoins exprimés par le Client. Elles se déroulent la plupart du temps dans les locaux de l'entreprise cliente mais peuvent également se dérouler dans les locaux utilisés par Active Talents.

Conditions financières : Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition de contenu (programme/devis) et d'un coût associé. Aucunacompte ne sera exigé. À la fin de la réalisation de la prestation de formation, Active Talents adressera une facture associée aux attestations de présence. Le tarif de la prestation est exprimé en euros. Le règlement est à effectuer comptant, à réception de la facture, sans escompte à l'ordre de Patricia Dupuy ou Active Talents.

Tous les prix sont indiqués HT, TVA de 20 % en sus. Le montant TTC à régler est indiqué dans les factures. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation sauf si mentionné .

La facture sera alors à régler à réception, sauf accord contraire dûment spécifié par écrit.

Dans le cadre des actions menées en intra-entreprise et selon les accords retenus, les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle sont facturés en sus.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, à réception de la facture ;
- le règlement par chèque ou virement bancaire est accepté.



Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le Prestataire aura la faculté de suspendre le service jusqu'au paiement intégral et d'obtenir le règlement par voie de contentieux aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Prestataire.

Limitations de responsabilité du prestataire : La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Active Talents est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité du Prestataire est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Cas de force majeure : Le Prestataire ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste ne soit restrictive : la maladie ou l'accident du consultant ou du formateur, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Prestataire.

Propriété intellectuelle : Le Prestataire est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Madame Patricia Dupuy pour assurer les formations, demeurent sa propriété exclusive. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur de l'entreprise cliente sans l'accord du Prestataire, l'organisme Active Talents. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Documents règlementaires

Les documents règlementaires sont consultables sur le site active talents en bas du site ou en suivant le lien ci-après <https://www.active-talents.com/documents-reglementaires/> Ils sont également disponibles sur simple demande à l'adresse contact@active-talents.com.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations et documents concernant l'autre partie, qu'ils soient, économiques, techniques, commerciaux ou autres, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat. A ce titre les notes prises ne sont pas conservées au delà de 2 ans. Notre code de déontologie est consultable sur le site d'Active Talents à l'adresse www.active-talents.com.

Droit applicable

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire Madame Patricia Dupuy, une solution à l'amiable sera recherchée ou à défaut, en cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal de Nice Alpes Maritimes (06000).

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

Fait à Nice le 1^{er} janvier 2026

Patricia Dupuy

Responsable de l'organisme Active Talents